
PROJET DE RÉSOLUTION NO 0209/02/21

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 15 février 2021, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no 0209/02/2021;
- **QU'**étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville remplace son habituelle assemblée publique de consultation par une période de consultation écrite de quinze (15) jours qui s'échelonne jusqu'au **vendredi 5 mars 2021 à 16h30**;

QUE, de ce fait, tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec le projet de résolution et les conséquences de son adoption peut le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

QUE tout citoyen ou organisme souhaitant formuler un commentaire à l'égard de ce projet de résolution est tenu de le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 a pour but :
 - d'autoriser la création d'un lot enclavé pour la construction d'un garage privé isolé ainsi que les non-conformités relatives audit lot dans la zone d'habitation H-0040, et plus particulièrement au 295 de la rue Cockburn;
 - de diminuer la distance minimale entre le garage privé isolé et les lignes latérales et arrière de terrain;
 - d'autoriser les non-conformités relatives à l'enclos, relativement à sa superficie, sa distance par rapport aux lignes de terrains et à la clôture, ainsi qu'au conteneur de matières résiduelles, relativement à sa distance par rapport aux lignes de terrain.

La zone d'habitation H-0040 inclut les bâtiments multifamiliaux situés sur la rue Cockburn, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Dorion, ainsi qu'à l'intersection des rues Saint-Georges et Hébert.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire** et que, en ce sens, la Ville de Drummondville recevra les commentaires des citoyens selon la formule ci-haut indiquée en lieu et place de l'assemblée publique et de la procédure d'approbation référendaire habituellement prévues à cette fin.

Que l'ensemble des commentaires reçus de la part de citoyens et d'organismes seront transmis au conseil avant qu'il ne prenne une décision à l'égard du projet de résolution à adopter.

PROJET DE RÉOLUTION NO 0209/02/2021

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Page 2 de 2

Le projet de résolution no 0209/02/2021 est disponible pour consultation en soumettant une requête en ce sens.

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 819 478-6571

Adresse postale : 415, rue Lindsay, C.P. 398 Drummondville, Qc

Adresse courriel : accueil-permis@drummondville.ca

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser un garage privé isolé sur un lot distinct non adjacent à une voie de circulation qui servira aux activités de l'Office d'habitation Drummond au 295 de la rue Cockburn et à ajuster différentes normes d'implantation et d'aménagement découlant de cette situation.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 19 février 2021.

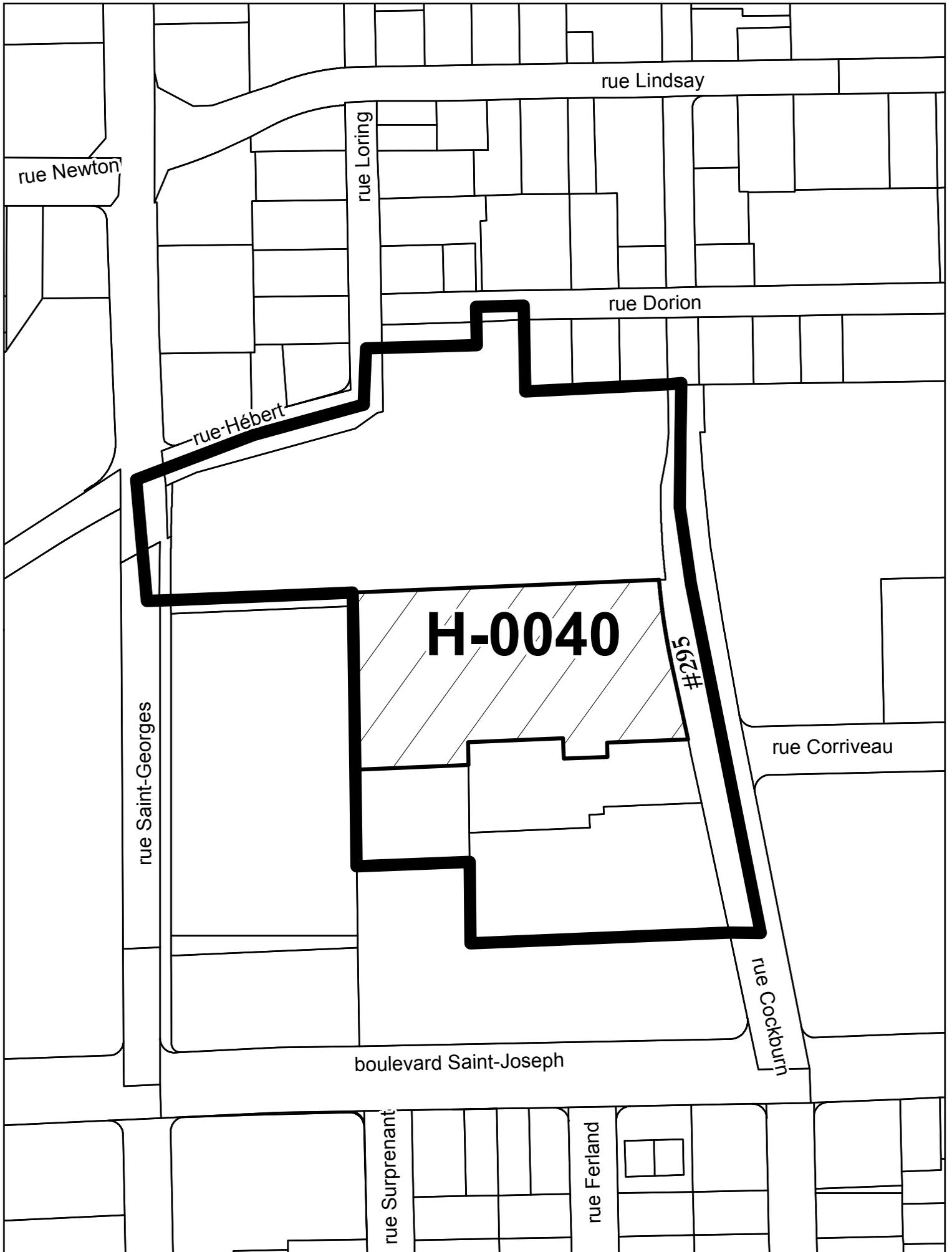
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



-  ZONE VISÉE
-  TERRAIN VISÉ